



Fibre Argenteuil Inc.

Accessibilité

Rapport annuel 2024-2025

1^e juin 2025

1. Avant-propos

Le 1er juin 2024, Fibre Argenteuil Inc. (« Fibre Argenteuil ») a publié son Plan d'accessibilité de Fibre Argenteuil 2024-2027, le tout conformément aux exigences de la Loi canadienne sur l'accessibilité et de ses règlements. Le présent rapport annuel vise à faire état de l'avancement des travaux de Fibre Argenteuil dans la mise en place de diverses mesures afin de rendre ses services plus accessibles aux personnes en situation de handicap.

2. Processus de rétroaction

En 2019, la Loi canadienne sur l'accessibilité (la "LCA") est entrée en vigueur. Son objectif est de faire du Canada un pays exempt d'obstacles d'ici le 1er janvier 2040, en reconnaissant, éliminant et prévenant les obstacles à l'emploi. De cette loi découlent certaines obligations pour les entreprises réglementées par le gouvernement fédéral.

Il est également possible de demander une description de notre processus de rétroaction dans un autre format.

Pour ce faire, les différents moyens suivants sont accessibles :

- Par courriel : accessibilite@fibreargenteuil.ca
- Par téléphone : 514 409-2010

Notez que toute rétroaction peut demeurer anonyme.

La personne désignée pour recevoir la rétroaction relative à l'accessibilité est M. Denis Huberdeau, directeur-général.



3. Rétroaction

Au cours de la dernière année, Fibre Argenteuil n'a pas reçu de rétroaction par le biais de ses différents canaux d'information publics concernant son plan d'accessibilité, la mise en œuvre de ce plan ou les obstacles rencontrés par les personnes qui traitent avec l'organisation.

4. Les communications autres que les TI

Les communications constituent un aspect primordial de l'accessibilité à nos services pour les personnes en situation de handicap. Fibre Argenteuil déploie des efforts importants afin de demeurer à l'affût des nouvelles tendances et des innovations dans ce domaine.

5. L'acquisition de biens, de services et d'installations

Tel que mentionné précédemment, Fibre Argenteuil a informé son personnel de la possibilité de bénéficier de mesures d'adaptation des postes de travail. Fibre Argenteuil désire s'assurer que ses employés puissent effectuer leurs tâches dans les meilleures conditions possibles.

Dans le cadre du Plan d'accessibilité (2024-2027) de Fibre Argenteuil Inc., Fibre Argenteuil avait identifié les actions suivantes :

Améliorations anticipées	Clientèles visées	Années de réalisation
Adapter les postes de travail en fonction de certaines limitations du personnel (évaluation à la demande).	Interne	An 1 à 3

En date du présent rapport annuel, une (1) demande a été formulée par notre personnel. Une firme de service-conseil en ergonomie du travail a été embauchée afin d'adapter le poste pour notre employé.



6. L'acquisition de biens, de services et d'installations

Chaînes spécialisées

Vous trouverez sur notre réseau 3 chaînes qui ont un contenu spécialement adapté pour les personnes souffrant d'un handicap visuel ou auditif :

- AMI audio
- AMI TV franco
- AMI TV

Service de sous-titrage codé pour malentendant.e.s (CC)

Ce service destiné aux personnes sourdes ou malentendantes permet de voir à l'écran la transcription des dialogues (les effets sonores sont également décrits). Pour les événements sportifs, les commentaires des commentateurs apparaîtront en sous-titrage.

Pour faciliter l'accès à ce service, une simple touche sur notre télécommande permet d'activer ce service.

7. L'environnement bâti

La vérification de nos différentes places d'affaires a continué pendant la dernière année. Il est à noter que nos places d'affaires ne sont pas la propriété de Fibre Argenteuil et sont en location. Dans un tel contexte, Fibre Argenteuil s'efforce de sensibiliser les propriétaires dans une optique de favoriser l'accessibilité à nos locaux par des personnes en situation de handicap.

8. Transport

Fibre Argenteuil ne propose pas de services de transport et n'a donc rien à signaler sous ce titre.



9. Conclusion

Le présent rapport annuel fait état d'avancement dans nos démarches afin de rendre nos services plus accessibles pour les personnes en situation de handicap.

Fibre Argenteuil réaffirme son engagement à améliorer l'accessibilité et à éliminer les obstacles au sein de son organisation et verra à pousser toujours plus loin sa réflexion pour un accès plein et entier des personnes vivant avec des limitations.

Enfin, Fibre Argenteuil continuera de mettre en œuvre des solutions et des améliorations novatrices qui favoriseront l'atteinte de ses objectifs en matière d'accessibilité. Démontrant ainsi son engagement continu à créer un environnement toujours plus accessible et se dit convaincue que les efforts qu'elle déploie sauront contribuer à l'amélioration de la société canadienne.

